

# **BOMPAS - Commune - 09**

## **Compte-rendu**

### **de la séance du 15 Avril 2026**

Président de la séance : Joseph GONCALVES

Secrétaire de la séance : Stéphanie EYCHENNE

**Présents** : Joseph GONCALVES, Jacqueline NAVARRO, Stéphanie EYCHENNE, Cédric AUGÉ, José GONCALVES, Véronique NIITSOO, Stéphanie MENA, Bastien PERRY-SJÖBERG, Nicolas LACOUR—PLACHCINSKI et Raymond LOPEZ.

**Représentée** : Aurore CHAILLOU par Joseph GONCALVES

**Absent et excusée** :

#### **Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2026
- Vote du taux des taxes 2026 (impôts directs)
- Vote des subventions 2026
- Vote du budget primitif 2026
- Informations diverses

#### **I. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Mars 2026**

#### **II. Délibération pour vote des taux 2026 des impôts directs**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les bases prévisionnelles d'imposition, ainsi que les taux actuellement en vigueur pour les taxes locales.

L'Etat ayant déjà appliqué une augmentation des bases, au regard du contexte économique actuel, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au même niveau.

*Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et après en avoir délibéré,*

- DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

	Bases prévisionnelle 2026	Taux votés	Produits attendu
TF	307 300	39.25	120 615.25
TFNB	2 600	192.81	5 013.06
TH	69 300	10.31	7 144.83

**Résultat du vote : adopté**

### **III. Délibération pour vote des subventions versées aux associations**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les documents reçus au titre des demandes de subventions pour l'année 2026.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire,  
et après en avoir délibéré,**

- DECIDE d'attribuer les subventions de 2026 pour une enveloppe globale de 3 770 € comme suit :

Club des Aînés de Tarascon : 60 €	MJC de Tarascon : 70 €
UST XV : 50 €	Nozamischats : 150 €
Restos du Cœur de l'Ariège : 140 €	Croix-Rouge : 140 €
Sapeurs-Pompiers de Tarascon : 100 €	FNACA : 30 €
Coopérative scolaire : 420 €	Association les 1000 pattes : 50 €
La clé des âges : 60 €	AICA de l'Arnade : 200 €
Fonds Unique Habitat : 300 €	Comité des fêtes : 2 000 €

**Résultat du vote : adopté**

### **IV. Délibération pour vote du budget primitif 2026**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif à l'aide du rapport de présentation qui lui est fourni. Celui-ci s'établit comme suit :

- Fonctionnement (en suréquilibre + 62 500.84 €) :

dépenses : 236 150.00 €

recettes : 298 650.84 €

- Investissement :

dépenses : 30 672.85 €

recettes : 30 672.85 €

*Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et après en avoir délibéré,*

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2026 tel que présenté.

**Résultat du vote : adopté**

### **V. Désignation des membres de la Commission communales des impôts directs (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'installation du nouveau conseil communautaire le 1er avril dernier pour la mandature 2026-2032.

Suite à la demande de la Communauté de communes du Pays de Tarascon, il indique qu'il y a lieu de procéder à la désignation de plusieurs représentants au sein de commissions obligatoires ou d'organismes partenaires.

Il précise qu'afin de garantir une représentation équitable de chaque commune membre de l'intercommunalité, le Conseil municipal doit désigner :

- 1 délégué titulaire à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- 1 délégué titulaire et 1 suppléant à la commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- 1 délégué titulaire à la commission "Accessibilité"
- 1 délégué titulaire et 1 suppléant au SMECTOM du Plantaurel

Dans ce cadre, Monsieur le Maire fait appel aux candidatures et propose de procéder au vote.

Ont été désignés :

	Titulaire	Suppléant
CLECT	NAVARRO Jacqueline	
CIID	LOPEZ Raymond	EYCHENNE Stéphanie
Accessibilité	MENA Stéphanie	
SMECTOM	EYCHENNE Stéphanie	MENA Stéphanie

**Résultat du vote : adoptée**

## **VI. Informations diverses**

- Rappel des conditions de location du chapiteau (délibération DE\_2023\_18 du 12 juillet 2023) :  
Résident village 200 €  
Non résident 250 €  
Caution 800 €  
  
Tables et chaises fournies – point d'eau – accès WC – prêt réfrigérateur  
Horaires : du vendredi 18h au dimanche 18h  
Stationnement hors place de l'atelier / interdit aux abords du chapiteau
- Prévisions travaux de voirie 2027 dans le cadre des opérations sous convention de mandat avec la Communauté de Communes (majoration du taux de subvention) : Impasse du Moulin
- Déplacement du panneau d'affichage Route de Foix
- Remarques sur la qualité des repas de la cantine scolaire : une délégation d'élus testera prochainement les plats avant étude éventuelle de changement de prestataire
- Embellissement des abords de l'ancien abribus Route de Foix prévu
- Travaux de peinture sur les portails des cimetières à réaliser
- Etude pour l'instauration d'un label « Commune qui sauve » en collaboration avec les pompiers et « Voisins vigilants » en prévention des cambriolages et autres incivilités
- Maintenance et achat d'un second défibrillateur automatique externe (DAE)

Séance close à 20H50